Relève des compteurs d'eau 2025

La relève des compteurs sera effectuée par les agents de la commune du 08 septembre 2025 au 31 octobre 2025

Merci de rendre accessible votre compteur.
Le regard abritant votre compteur doit être propre, sans végétaux ni eau à l'intérieur et dégagé (pas de pots de fleurs, ni de tas de bois bloquant son ouverture).

Arrens-Marsous

INFORMATION

Madame, Monsieur,

Les services techniques vont passer pour faire le relevé de votre compteur d'eau.
Si votre compteur n'est pas sur la voie publique et que vous étiez absent lors de leur passage.
Merci de nous faire parvenir le relevé de votre compteur via ce document avant le 20 octobre 2025.

Nom :
Prénom :
Numéro de Compteur :
Index :
Relevez les chiffres sur fond noir. Ils indiquent les M3

Modalité de dépôt :
Par courrier : Mairie d'ARRENS-MARSOUS
4, place de la Mairie
65400 ARRENS-MARSOUS
En mairie : aux heures d'ouvertures (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00)
Par Mail : mairie.arrens-marsous@wanadoo.fr

Si votre compteur n'est pas sur le domaine public, ou non accessible et que vous êtes absent,
transmettez votre index via l'avis de passage, ou en nous envoyant une photo de votre compteur par mail.

mairie.arrens-marsous@wanadoo.fr